

PROFIL PAYS COTE D'IVOIRE

Commanditaire : CEA

RESUME

A la suite de la longue crise politico-militaire, la Côte d'Ivoire a élaboré et mis en œuvre le Plan National de Développement (PND 2012-2015) dont la vision est l'émergence du pays à l'horizon 2020. Ce plan de développement est centré sur la réalisation d'investissements structurants massifs aussi bien dans le secteur public que privé. Les taux de croissance du PIB réel de 10,7% en 2012, 9,2% en 2013 puis 8,5% en 2014 permettent de classer la Côte d'Ivoire parmi les pays ayant enregistré les plus forts taux de croissance dans le monde.

La bonne performance économique réalisée depuis la fin de la crise post-électorale en 2011 par la Côte d'Ivoire s'explique par la conduite d'un certain nombre de réformes économiques, institutionnelles et sociales. En effet, des réformes administratives ont été menées pour renforcer les capacités de l'Etat et améliorer l'efficacité de l'intervention publique. En outre, le gouvernement ivoirien a accéléré la mise en œuvre des réformes structurelles visant à dynamiser les filières de production du café-cacao, des hydrocarbures, de l'énergie et des produits miniers. L'assainissement du cadre des finances publiques et la révision du code des investissements publics ont contribué à l'amélioration du climat des affaires comme en témoigne le bond réalisé par la Côte d'Ivoire en 2013 et 2014 au classement *Doing Business*. Il en a découlé un accroissement des investissements directs étrangers de 40% sur la période 2012-2014 et une création nette d'emplois formels de près de 50 000 en décembre 2014.

Le PND 2016-2020, en cours d'élaboration, vise à maintenir cette dynamique, préserver la stabilité macroéconomique et accélérer la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. Par ailleurs, la réalisation de grands projets régionaux d'infrastructures énergétiques et de communication devrait favoriser une meilleure intégration régionale.

Au plan social, les mesures générales de lutte contre la vie chère accompagnées des mesures ciblées d'assistance directe aux victimes de guerre, aux pauvres et aux plus vulnérables ont permis d'améliorer les conditions de vie des populations. Les efforts du gouvernement ont contribué à réduire la pauvreté de 2,5 points de pourcentage, établissant le taux de pauvreté en 2015 à 46,3%. Toutefois, des disparités régionales (et par sexe) subsistent en raison de la lenteur dans la mise en œuvre de la politique de transfert des compétences aux collectivités régionales.